



Mission « Argent de poche »

Le principe

C'est un dispositif qui permet aux jeunes, en échange de travaux dans la commune, d'obtenir une indemnité.

Les objectifs

- Accompagner les jeunes dans une première expérience professionnelle ;
- Découvrir les services et les métiers de la commune ;
- Valoriser l'action des jeunes sur leur commune envers les habitants.

A qui s'adresse-t-il ?

Uniquement aux jeunes de 14 à 17 ans révolu.

Quand ?

Le dispositif est proposé pendant les vacances **scolaires de Pâques, d'été et de la Toussaint.**

Missions et organisation

Une mission correspond à une demi-journée de 8h30 à 12h (3h30 avec une pause de ½ heure). Les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur qui les guide dans leurs missions.

Les missions concernent l'entretien des espaces verts, des espaces publics ainsi que le rangement, le nettoyage, les petits travaux de rafraîchissement.... Elles font l'objet d'un contrat de participation.

Les volontaires présentent leurs disponibilités, et les services de la mairie, en fonction du nombre de candidatures, affectent au jeune une ou plusieurs mission(s).

Les missions donnent lieu à une évaluation de la part de l'encadrant et du jeune. Une attestation sera remise avec le nombre de missions effectuées.

- Comment percevoir l'indemnité ?

En échange des travaux, les jeunes obtiennent une indemnité (limitée par l'URSSAF) de 15 € pour 3 heures (plus une pause réglementaire de ½ heure), après validation par l'agent-tuteur et l' élu.

- Pour postuler ?

Le dossier complet devra être déposé à la Mairie avant la date limite indiqué sur les dossiers.
Contact : Peggy LAMBERT - 02 96 15 47 87